

L'organisation du Festa Trail Pic Saint-Loup vous propose ce règlement. Nous vous demandons de le lire attentivement et de le respecter scrupuleusement pour que l'environnement de la course soit un plaisir pour tous tout au long du week-end.

LE RESPECT DES PERSONNES

Respect de soi et des autres en ne s'autorisant aucune forme de triche.
Respect des bénévoles et signaleurs qui eux aussi participent pour le plaisir.
Respect de la population locale qui accueille la course.
Respect de l'organisation et de ses partenaires.

LE RESPECT DE LA NATURE

Ne jamais rien jeter au sol.
Respecter la faune et la flore.
Ne pas couper les sentiers car cela provoque une érosion dommageable du site.
Privilégier, pour soi et pour ses accompagnants, l'utilisation des transports en commun ou du co-voiturage.

LE PARTAGE ET LA SOLIDARITÉ

Venir prioritairement en aide à toute personne en danger ou en difficulté.

L'EXPLORATION DE SES LIMITES

Apprendre à se connaître soi-même et développer son autonomie afin d'aller au maximum de son engagement dans le respect de son intégrité physique et morale.
« L'Ultra, c'est aller chercher en soi des ressources que l'on ne soupçonnait pas. »
« L'Ultra, c'est un peu de fierté et beaucoup d'humilité. »

RÈGLEMENT : Ultra Draille / Ultra Draille en relais / Hérault Trail / Marathon de l'Hortus / Marathon de l'Hortus en relais / Tour du Pic St-Loup / Tour du Pic St-Loup by night / Cécélienne / Handi Trail / Marche Nordique / Pitchou'Pic

ORGANISATION

Le Festa Trail Pic Saint-Loup, organisé par l'association Festa Trail avec le concours des communes de Causse-de-la-Selle, Saint-Guilhem-le-Désert, Montpeyroux, Saint-Maurice-Navacelles, Brissac, Pégairolles-de-Buèges, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-André-de-Buèges, Le Rouet, Saint-Martin-de-Londres, Mas-de-Londres, Cazevieille Pic-Saint-Loup, Saint-Mathieu-de-Trévières, Claret, Lauret, Saint-Jean-de-Cuculles, Sainte-Croix-de-Quintillargues, La-Vacquerie-Saint-Martin-de-Castries et Valflaunès.

ÉPREUVES

Le Festa Trail Pic Saint-Loup est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature, empruntant des sentiers de randonnée dans l'Hérault. Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, en un temps limité. L'Ultra Draille peut se courir également en relais de 5. Le Marathon de l'Hortus peut se courir également en relais de 2.

- **L'Ultra Draille** : environ 120 km pour environ 5000 m D+, Départ le 20 mai 2017 de Causse-de-la-Selle à 5h30, Maximum 30 heures. Individuel ou en relais. Les relais sont composés ainsi : Relai 1 Causse-de-la-Selle – Saint-Guilhem-le-Désert ; Relai 2 Saint-Guilhem-le-Désert – Pégairolles-de-Buèges ; Relai 3

Pégairolles-de-Buèges – Brissac ; Relai 4 Brissac – Saint-Martin-de-Londres ;
Relai 5 Saint-Martin-de-Londres – Saint-Mathieu-de-Trévières

- **L'Hérault Trail** : environ 73 km pour environ 3100 m D+, Départ le 20 mai 2017 de Saint-Jean-de-Buèges à 9h

- **Le Marathon de l'Hortus** : environ 42 km pour environ 1800 m D+, Départ le 21 mai 2017 de Claret à 8h, en 8 heures maximum. Individuel ou relais. Les relais sont composés ainsi : Relai 1 Claret – Valflaunès (21 km) ; Relais 2 Valflaunès - Saint-Mathieu-de-Trévières (21 km)

- **Le Tour du Pic Saint-Loup** : environ 18 km pour environ 875 m D+, Départ le 21 mai 2017 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 9h

- **Le Tour du Pic Saint-Loup by night** : environ 18 km pour environ 875 m D+, Départ le 20 mai 2017 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 21h30

- **La Cécélienne** : environ 12 km, pour environ 300 m D+, Départ le 20 mai 2017 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 17h. Cette épreuve est exclusivement féminine.

- **La Marche nordique** : environ 12 km, pour environ 300 m D+, Départ le 20 mai 2017 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 17h. Cette épreuve est exclusivement réservée aux marcheurs.

- **Le Handi Trail** : environ 12 km, pour environ 300 m D+, Départ le 20 mai 2017 de Saint-Mathieu-de-Trévières à 17h. Cette épreuve est exclusivement réservée aux personnes en situation de handicap.

- **La Pitchou'Pic 1 (Années de naissance : 2009-2010) – 1 km**

Départ le 20 mai 2017 de Saint-Mathieu-de-Trévières à partir de 10h.
Animation non chronométrée

- **La Pitchou'Pic 2 (Années de naissance : 2006-2007-2008) – 1 km**

Départ le 20 mai 2017 de Saint-Mathieu-de-Trévières à partir de 10h.
Animation non chronométrée

- **La Pitchou'Pic 3 (Années de naissance : 2000-2001-2002-2003-2004-2005) – 3 km**

Départ le 20 mai 2017 de Saint-Mathieu-de-Trévières à partir de 10h.

Les Pitchou'Pic sont des animations chronométrées mais non classées.

Les participants à l'épreuve de marche nordique seront chronométrés mais il n'y aura pas de classement et donc pas de récompenses.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer, il est indispensable :

- d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela
- d'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :

* savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être difficiles du fait de la saison et de l'altitude (nuit, vent, froid, pluies fortes, forte chaleur)

* savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...

- d'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ces problèmes

- d'être pleinement conscient que pour une telle activité de pleine nature, la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés

ou prévisibles

L'Ultra Draille, l'Hérault Trail et le Marathon de l'Hortus sont ouverts à toute personne, homme ou femme, née en 1996 ou avant (catégories espoir à vétérans), licenciée ou non.

Le Tour du Pic Saint-Loup, le Tour du Pic Saint-Loup by night sont ouverts à toute personne, homme ou femme, née en 1998 ou avant (catégories junior à vétérans), licenciée ou non.

La Cécélienne est ouverte à toute personne, de sexe féminin uniquement, née en 1999 ou avant (catégories cadette à vétérans), licenciée ou non.

La Marche nordique est ouverte à toute personne née en 1999 ou avant (catégorie cadet à vétérans), licenciée ou non.

Le Handi Trail est ouvert à toute personne en situation de handicap, née en 1999 ou avant (catégorie cadet à vétérans), licenciée ou non.

Inscription à la Pitchou'Pic possible sur place jusqu'à 10h le samedi 20 mai 2017.

CATEGORIE 2017	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
Masters	VE	1977 et avant
Seniors	SE	1976 à 1994
Espoirs	ES	1995 à 1997
Juniors	JU	1998 et 1999
Cadets	CA	2000 et 2001
Minimes	MI	2002 et 2003
Benjamins	BE	2004 et 2005
Poussins	PO	2006 et 2007
Éveil Athlé	EA	2008 à 2010
Baby Athlé	BA	2011 et 2012

Catégories	Distance maximale
Masters	Illimitée
Seniors	Illimitée
Espoirs	Illimitée
Juniors	25 km
Cadets	15 km
Minimes	5 km
Benjamins	3 km
Poussins	2 km
École d'Athlétisme	moins de 1 km

SEMI AUTO-SUFFISANCE

Le principe de course en semi auto-suffisance est la règle.

En particulier,

pour l'Ultra Draille et l'Hérault Trail :

1) Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe ÉQUIPEMENT). Il transporte ce matériel dans un sac non échangeable sur le parcours. À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu.

2) Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

3) Une assistance personnelle est tolérée uniquement sur les points de ravitaillement, dans la zone spécifiquement réservée à cet usage.

Le reste du poste de ravitaillement est strictement réservé aux coureurs. Vous devez obligatoirement suivre le parcours prévu à l'intérieur du poste de ravitaillement même si vous ne voulez pas vous y arrêter.

4) La présence d'un accompagnateur ou pacer est tolérée sur des portions de l'Ultra Draille ou de l'Hérault Trail. L'accompagnateur s'engage à respecter le règlement de la course.

pour le Marathon de l'Hortus, le Tour du Pic Saint-Loup, le Tour du Pic Saint-Loup by night et la Cécélienne :

1) Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe ÉQUIPEMENT). Il transporte ce matériel dans son porte-bidon ou dans un sac, non échangeables sur le parcours. À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu.

2) Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate pour le remplissage des bidons ou poches à eau. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Sur le Tour du Pic Saint-Loup, le Tour du Pic Saint-Loup by night et la Cécélienne, un ravitaillement intermédiaire uniquement en eau est mis en place.

3) Aucune assistance d'un athlète en course ne sera tolérée.

Nombre de ravitaillements intermédiaires :

120 km : 9

73 km : 6

42 km : 4

18 km : 1

12 km : 1

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Un certificat médical daté de moins d'un an avant la date de la course est obligatoire. Il doit être expédié par courrier ou déposé lors du retrait des dossards ou intégré lors de votre inscription en ligne. Si vous envoyez l'original, pensez à conserver une photocopie. Ce certificat médical doit spécifier votre **aptitude à la pratique de la course à pied en compétition**. Une photocopie de votre licence FFA, Triathlon ou de votre pass'running FFA en cours de validité sera également acceptée.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE DE LA COURSE

La participation à l'une des courses du Festa Trail Pic Saint-Loup entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'objectif de la manifestation est de promouvoir les richesses patrimoniales naturelles et culturelles du territoire du Saint-louvien. Au-delà des animations prévues pour cette promotion, nous avons conçu un événement éco-responsable.

Nous souhaitons donc que les athlètes prennent conscience de leur impact sur l'environnement et le limitent au maximum tout au long de leur parcours. Ainsi, tout comportement portant atteinte à l'environnement naturel, culturel ou humain entraînera automatiquement une mise hors course. Tout jet de déchets sur le parcours entraînera une mise hors course immédiate ! Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site. Les participants à la marche nordique s'engagent à ne pas courir sur le parcours.

INSCRIPTION

Date limite des inscriptions (sous réserve de places disponibles) : mercredi 17 mai 2017 par Internet. Ne plus envoyer par courrier ou par mail votre certificat médical après le vendredi 12 mai 2017. Votre courrier ou mail ne sera pas traité. Présentez le lors du retrait des dossards.

Aucune inscription ne sera prise le jour de la course sauf pour la Pitchou'Pic.

Aucun échange de dossard ne sera possible.

L'inscription ne sera prise en compte qu'en présence des informations personnelles complètes, d'un certificat médical de moins d'1 an et du règlement.

Droits d'engagement :

Ultra Draille : 90 € (individuel)

Ultra Draille : 120 € (relais de 5)

L'Hérault Trail : 60 €

Marathon de l'Hortus : 40 € (individuel)

Marathon de l'Hortus : 48 € (relais de 2)

Tour du Pic Saint-Loup : 18 €

Tour du Pic Saint-Loup by night : 18 €

Cécélienne : 13 €

Marche nordique : 12 €

Handi Trail : 12 €

Pitchou'Pic : gratuite

Les randonnées et balades : en fonction des animations

1 € de don pour une action caritative est inclus dans chaque inscription.

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

Vous pouvez participer à plusieurs courses du Festa Trail à condition d'être inscrit en amont.

Les inscriptions se font exclusivement en ligne via le site internet de l'organisation avec paiement sécurisé par carte bancaire et sont validées à réception du règlement des droits de participation et après vérification du certificat médical ou de la licence.

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

pour l'Ultra Draille et l'Hérault Trail :

- Paire de chaussures adaptée à la pratique du trail
- Camel-back
- téléphone mobile : mettre dans son répertoire le n° de sécurité de l'organisation qui sera inscrit sur votre dossard, garder son téléphone allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec des batteries chargées
- gobelet personnel (les bidons ne sont pas des gobelets)
- réserve d'eau minimum 1,5 litre
- deux lampes en bon état de marche avec piles de rechange
- couverture de survie
- sifflet
- bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un straping (mini 80 cm x 3 cm)
- réserve alimentaire
- veste coupe-vent déperlante pour supporter les mauvaises conditions climatiques en montagne
- pantalon ou collant de course (au minimum un corsaire couvrant en dessous du genou)
- casquette ou bandana

Très fortement recommandé :

- gants, bonnet, vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides
- veste imperméable en cas de mauvais temps prévu

Conseillé (liste non exhaustive) :

Bâtons télescopiques, vêtements de rechange, boussole, couteau, ficelle, crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement, nécessaire de couture...
Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course.

Un sac de délestage peut être prévu. Léger, numéroté et nominatif, il sera laissé au départ à Causse-de-la-Selle. Vous le retrouverez au km 58 à Saint-Jean-de-Buèges et à l'arrivée.

pour le Marathon de l'Hortus en individuel

- Paire de chaussures adaptée à la pratique du trail
- Camel-back ou porte-bidon
- réserve d'eau minimum 1,5 litre
- couverture de survie
- sifflet
- bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un straping (mini 80cm x 3 cm)
- réserve alimentaire
- veste coupe-vent déperlante pour supporter les mauvaises conditions climatiques en montagne
- casquette ou bandana

Très fortement recommandé :

- veste imperméable en cas de mauvais temps prévu
- gobelet personnel

Conseillé (liste non exhaustive) :

Crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement...

Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course.

pour le Tour du Pic Saint-Loup, la Cécélienne, la Marche nordique et le Handi Trail :

- Paire de chaussures adaptée à la pratique du trail
- Camel-back ou porte-bidon
- réserve d'eau minimum 0,75 litre
- veste coupe-vent déperlante pour supporter les mauvaises conditions climatiques en montagne
- casquette ou bandana

Très fortement recommandé :

- veste imperméable en cas de mauvais temps prévu
- gobelet personnel
- réserve alimentaire

Conseillé (liste non exhaustive) :

crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement...

Les bâtons sont interdits sur le Tour du Pic Saint-Loup et le Tour du Pic Saint-Loup by night.

Les bâtons sont obligatoires pour l'épreuve de marche nordique.

POUR DES RAISONS ÉCOLOGIQUES, AUCUN GOBELET NE SERA PRÉSENT SUR LES RAVITAILLEMENTS DE L'ENSEMBLE DU FESTA TRAIL. VOTRE GOBELET PERSONNEL EST DONC OBLIGATOIRE POUR BOIRE SUR LES RAVITAILLEMENTS.

DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur **uniquement à Saint-Mathieu-de-Trévières** à partir du vendredi 19 mai 2017 à 14h.

Horaires de retrait des dossards :

Vendredi 19 mai 2017 : 14h-19h

Samedi 20 mai 2017 : 3h-4h et 6h-21h30

Dimanche 21 mai 2017 : 6h-9h

Aucun dossard ne sera donné à Causse-de-la-Selle le samedi matin pour l'Ultra Draille et à Saint-Jean-de-Buèges pour l'Hérault Trail.

Aucun dossard ne sera donné à Claret le dimanche matin pour le Marathon de l'Hortus.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, bus, aires de ravitaillement, aux infirmeries, salles de repos, douches... Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré mais en cas d'abandon, il est désactivé.

SÉCURITE ET ASSISTANCE MÉDICALE

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course de Saint-Mathieu-de-Trévières.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course ou les pompiers directement (112)
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours au 112.

Une infirmerie sera ouverte à Saint-Mathieu-de-Trévières pendant toute la durée des épreuves. Les coureurs ayant un problème médical sévère pourront s'y adresser.

POSTE DE CONTRÔLE ET POSTES DE RAVITAILLEMENT

Un contrôle est effectué tout au long du parcours, sur et en dehors des postes de ravitaillement. Un buffet consistant sera servi à l'arrivée.

TEMPS MAXIMUM AUTORISÉ ET BARRIÈRES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

Ultra Draille : 30 heures (S-5h30 / D-11h30)

Hérault Trail : 20 heures (S-9h / D-5h)

Marathon de l'Hortus : 8 heures 15 minutes (D-8h / D-15h10)

Tour du Pic Saint-Loup : 4 heures (D-9h / D-13h)

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle seront définies et communiquées dans le guide de la course.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts

(repos, repas...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quel que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

REPOS & DOUCHES

Ultra Draille et Hérault Trail : chaque concurrent peut bénéficier d'un point de repos à Saint-Jean-de-Buèges et Saint-Martin-de-Londres.

Une salle de repos (dojo) d'avant et d'après course est mise à disposition à Saint-Mathieu-de-Trévières pour tous les coureurs. Cela ne constitue en aucun cas une solution d'hébergement pour une nuit entière. Les coureurs de l'Ultra Draille ayant terminé leur course dès le samedi et désireux de prolonger leur séjour doivent disposer de leur propre hébergement.

Il est possible de prendre une douche chaude, à l'arrivée uniquement.

L'accès à la salle de repos et aux douches à l'arrivée est limité strictement aux coureurs pieds nus par mesure de propreté et d'hygiène.

ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste qui préviendra la navette de rapatriement.

Lors de la fermeture du poste, l'organisation peut, dans la mesure des moyens disponibles, rapatrier les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles.

En cas d'abandon, il est impératif de signaler son abandon au chef de poste.

En cas d'abandon avant un point de contrôle, de retour en arrière, et de rencontre avec les fermeurs, ceux-ci invalident le dossard. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

PÉNALISATION - DISQUALIFICATION

Les commissaires de course présents sur le parcours et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité(*) en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

MANQUE AU RÈGLEMENT	PÉNALISATION (*) – DISQUALIFICATION
Coupe représentant un raccourci important	Disqualification immédiate
Coupe ne représentant pas un raccourci	1 heure

important mais effectuée hors de tout sentier ou via un raccourci fermé	
Absence de matériel obligatoire	Disqualification immédiate
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification immédiate
Jet de détritrus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage	Disqualification immédiate
Non-respect des personnes (organisation ou coureurs)	Pénalité 1 heure
Non-assistance à une personne en difficulté	Pénalité 1 heure
Assistance en dehors des zones autorisées	Pénalité 1 heure
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...)	Disqualification immédiate et à vie
Défaut de dossard visible	Pénalité 1/4 d'heure
Port du dossard non conforme	Pénalité 1/4 d'heure (durant lequel le coureur remet son dossard de manière conforme)
Attitude dangereuse avérée (ex : bâtons avec pointes non protégées orientées vers les coureurs ou les spectateurs)	Pénalité 1/4 d'heure
Absence d'une puce électronique	Selon décision du jury de course
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision du jury de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification immédiate
Refus contrôle anti-dopage	Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.
Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite	Disqualification immédiate

(*) Les pénalités d'1/4 heure ou d'une heure sont applicables immédiatement, c'est-à-dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité.

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course à Saint-Mathieu-de-Trévières.

JURY D'ÉPREUVE

Il se compose du comité de direction de la manifestation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont

sans appel.

MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIÈRES HORAIRES ; ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...), le départ peut être reporté ou la course annulée.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

Toute décision sera prise par le jury d'épreuve.

ASSURANCE ANNULATION

Les participants, lors de l'inscription, ont la possibilité de souscrire une assurance annulation leur permettant d'être remboursés de leur inscription et ce sans qu'il soit demandé de justification de la part de l'organisation. Toute demande doit parvenir à l'association au plus tard le vendredi 19 mai 2017.

Montant de l'assurance annulation : 20 % du coût total payé.

Sans assurance annulation payée lors de l'inscription, toute demande de remboursement ne pourra être acceptée.

Toute demande de remboursement doit être faite par courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Association Festa Trail
« Assurance Annulation »
Hôtel de Ville
34270 Saint-Mathieu-de-Trévières

ASSURANCE

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass'Running ou d'une licence.

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Pour toutes les courses, seuls les coureurs arrivant à Saint-Mathieu-de-Trévières sont classés.

Aucune prime en argent n'est distribuée.

Pour chaque course **en individuel**, un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme sont établis.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général (au scratch), ainsi que les 3 premiers de chaque catégorie sont récompensés. Les récompenses ne sont pas cumulables.

Pour la Cécélienne, les 3 premières femmes du classement général (au scratch), ainsi que les 3 premières de chaque catégorie sont récompensées. Les récompenses ne sont pas cumulables.

Pour l'Ultra Draille en relais, un classement général est établi. La première équipe homme, la première équipe femme et la première équipe mixte sont récompensées.

Seules les équipes composées de 3 femmes et 2 hommes ou 3 hommes et 2 femmes sont considérées comme mixtes (les équipes composées d'1 homme et de 4 femmes ou d'1 femme et de 4 hommes sont classées mais non récompensées).

Pour le Marathon de l'Hortus en relais, un classement général est établi.

Les 3 premières équipes hommes, femmes et mixtes sont récompensées.

Pour le Challenge Tour du Pic de nuit/Tour du Pic de jour, les coureurs inscrits au Challenge sont classés et peuvent être récompensés pour chaque course ainsi que sur le Challenge. Pour le Challenge Tour du Pic de nuit/Tour du Pic de jour, les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes sont récompensés.

SPONSORS INDIVIDUELS

Les coureurs sponsorisés ne peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors que sur les vêtements et le matériel utilisés pendant la course. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière...) est interdit en tout point du parcours y compris à l'arrivée.

DROITS À L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

TRANSPORT

Pour les courses Ultra Draille, Hérault Trail et Marathon de l'Hortus, un système de navette (tarif : 7 €) est mis en place afin d'emmener les coureurs qui le souhaitent sur les sites de départ.

Ainsi :

- pour l'Ultra Draille, les navettes partent de Saint-Mathieu-de-Trévières en direction de Causse-de-la-Selle le samedi matin à 4h. Arrivée à 4h45.
- pour l'Hérault Trail, les navettes partent de Saint-Mathieu-de-Trévières en direction de Saint-Jean-de-Buèges le samedi matin à 7h. Arrivée à 8h.
- pour le Marathon de l'Hortus, les navettes partent de Saint-Mathieu-de-Trévières en direction de Claret le dimanche matin à 6h30. Arrivée à 7h.